

Moûtiers, le 14 JUIN 2023

Monsieur le Sous Préfet
Sous Préfecture
BP 112
73200 ALBERTVILLE

DESIGNATION DES PIECES	NOMBRE D'EXEMPLAIRES	OBJET DE LA TRANSMISSION
Délibération n° CS-2023-06-05—LEADER 2023-2027 partenariats, structure porteuse du GAL Tarentaise-Arlysère-Maurienne et mise en œuvre du programme-	2	Transmis pour contrôle de légalité Le Président Fabrice Pannekoucke 

Transmis en 2 exemplaires **dont l'un est à retourner à titre d'accusé de réception des actes joints** aux coordonnées de la collectivité émettrice.

ACTE REÇU Sous-Préfecture ALBERTVILLE 16 JUIN 2023 RECEPISSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

OBJET : LEADER 2023-2027 : partenariats, structure porteuse du GAL Tarentaise-Arlysère-Maurienne et mise en œuvre du programme

Séance du 13 juin 2023

Nombre de Délégués en exercice	47	Date de la convocation	02 juin 2023
Nombre de Délégués présents	25	Date de l'affichage	02 juin 2023
Nombre de Procurations	2		
Nombre de Délégués votants	27		
Pour	27		
Contre	0		
Abstention	0		

Le 13 juin à 18h00 le Comité Syndical, légalement convoqué le 02 juin 2023 , s'est réuni salle d'audience – MCI Moutiers, en session ordinaire, sous la présidence de M. Fabrice Pannekoucke, président de l'APTV.

Communautés de Communes et Conseil Départemental	Délégués Prénom - Nom	Présent	Excusé	Absent	Procuration
CD	ROLLAND Vincent		X		
CD	UTILLE GRAND Cécile	X			
CD	PICOLLET Auguste		X		
CD	BLANC TAILLEUR Fabienne	X			
CCCT	PANNEKOUCKE Fabrice	X			
CCCT	KISMOUNE Nouare			X	
CCCT	JAY Claude		X		Pouvoir à Sandra Favre
CCCT	FAVRE Sandra	X			Pouvoir de Claude Jay
CCCT	CROUSAZ Françoise	X			
CCCT	BURLET Daniel	X			
CCCT	ABONDANCE Jocelyne	X			
CCCT	VIVET Gilles	X			
CCVA	BRUNIER Thierry		X		
CCVA	DUNAND François	X			
CCVA	GROS Claudine	X			
CCVA	MORIN Jean Yves	X			
CCVA	POINTET André	X			
CCVA	RELLIER Annie	X			
CCVA	VORGER Jean Michel	X			
CCVV	MONIN Thierry			X	
CCVV	CHAPUIS Dominique	X			
CCVV	PULCINI Sylvain			X	
CCVV	RUFFIER LANCHE René			X	
CCVV	FAVRE Jean Pierre			X	
CCVV	PIDEIL Bruno			X	
CCVV	BLANC Gabriel			X	
CCVV	DRAVET Roland			X	
COVA	SPIGARELLI Lucien	X			

COVA	BOCH Jean Luc		X		
COVA	MARCHAND MAILLET Thierry		X		
COVA	VILLIBORD Guillaume	X			
COVA	VIBERT Christian		X		
COVA	FAVRE Didier	X			
COVA	SILVESTRE Jean Louis	X			
COVA	DUCOGNON Guy	X			
CCHT	DESRUES Guillaume	X			
CCHT	AMET Yannick		X		
CCHT	EMPRIN Alain			X	
CCHT	ARPIN Lionel		X		Pouvoir à Mathieu Leclercq
CCHT	PELLECUER Paul	X			
CCHT	FRAISSARD Jean Claude			X	
CCHT	REVIAL Serge			X	
CCHT	MARTIN Patrick		X		
CCHT	LECLERCQ Mathieu	X			Pouvoir de Arpin Lionel
CCHT	VERNAY Gérard	X			
ARLYSERE	THEVENON Raphaël			X	
ARLYSERE	RIEU François	X			

- CD = Conseil Départemental
- CCCT = Communauté de Communes Cœur de Tarentaise
- CCVA = Communauté de Communes de la Vallée d'Aigueblanche
- CCVV = Communauté de Communes Val Vanoise
- COVA = Communauté de Communes du Canton d'Aime
- CCHT = Communauté de Communes de Haute Tarentaise
- ARLYSERE

OBJET : LEADER 2023-2027 : partenariats, structure porteuse du GAL Tarentaise-Arlysière-Maurienne et mise en œuvre du programme

Monsieur le Président rappelle que le territoire Tarentaise-Arlysière-Maurienne (TAM) a été retenu par la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour l'attribution du fonds européen LEADER pour lequel le territoire bénéficiera d'une enveloppe de 2 257 087 €.

C'est dans ce cadre que l'Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise, le Syndicat de Pays de Maurienne et la Communauté d'Agglomération Arlysière souhaitent s'associer afin de porter et mettre en œuvre les actions du programme LEADER pour la période 2023-2027.

Pour mettre en commun les moyens nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie locale de développement du groupe d'actions locales (GAL), il est apparu que le cadre le plus adapté était celui de « l'entente intercommunale ».

Le syndicat mixte ouvert Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise (APTIV), est par ailleurs désigné « structure coordinatrice – chef de file » du programme LEADER 2023-2027 et du Groupe d'Action Locale Tarentaise Arlysière Maurienne.

A ce titre il est le signataire avec la Région Auvergne Rhône-Alpes de la convention relative à « La mise en œuvre du Développement Local mené par les Acteurs Locaux dans le cadre du Plan Stratégique National 2023-2027 ».

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

- Donne autorisation au Président de la structure chef de file-coordinatrice pour négocier et signer tout document relatif à la mise en œuvre de stratégie de développement local Leader, dont la « convention d'entente intercommunale » entre l'Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise, la communauté d'Agglomération Arlysière et le Syndicat de Pays de Maurienne, ainsi que la « convention de mise en œuvre DLAL/ LEADER » entre l'Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise et la Région Auvergne Rhône-Alpes, autorité de gestion des fonds européens. Cette autorisation pourra être déléguée à un Vice-Président par voie d'arrêté.
- Délégué au Comité de programmation du GAL le pouvoir de délibérer sur les propositions d'opération qui lui sont soumises, ainsi que sur l'ensemble des modifications de la stratégie du GAL que la convention autorise (évolution de la composition du Comité de programmation, des fiches actions, de la maquette financière etc...).

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et ans susdits. L'original est signé par les membres présents. Copie certifiée conforme.

Transmis à la Sous Préfecture le
Publié le
Certifié exécutoire le

14 JUIN 2023

Le Président
Fabrice PANNEKOUCKE



SOUS-PREFECTURE
ALBERTVILLE

16 JUIN 2023

RECEPISSE

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.